



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 80771

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la différence de traitement entre les catégories de médecins qui se déplacent auprès des malades dans le cadre du maintien à domicile, suivant que ce sont des généralistes ou des spécialistes en gériatrie, ces derniers n'ayant pas le droit à la lettre MD du maintien à domicile. Il lui demande comment peut se justifier une telle distorsion.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80771

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6543

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)